

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH n° 1907/2006/CE et 830/2015/UE

Date d'impression: 06.08.2016

Date de révision: 03.08.2016

Page: 1/8

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

REF 814501.100  
 Nom commercial Developing Solvent of TLC Wineset 100 mL  
 1 x 100 mL Developing solvent

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

Produit pour l'analyse.

Assignment à des scénarios d'exposition selon REACH, RIP 3.2 Codes: SU 0-2, PC 21, PROC 15, AC 0

Le scénario d'exposition est intégrée dans les sections 1-16.

#### Utilisations déconseillées

Aucune donnée disponible

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant  
 MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG  
 Neumann-Neander-Str. 6-8, 52355 Düren, Allemagne  
 Tél. +49 2421 969 0 E-mail: msds@mn-net.com

Importateur France  
 MACHEREY-NAGEL EURL  
 1, rue Gutenberg, F-67722 Hoerdt, Tél. 0388 68 22 68 E-mail: sales-fr@mn-net.com

Importateur Suisse  
 MACHEREY-NAGEL AG  
 Hirsackerstr. 7, CH-4702 Oensingen, Tél. 062 388 55 00 E-mail: sales-ch@mn-net.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

FRANCE : INRS/ORFILA, tél. +33 (0)1 45 42 59 59  
 SUISSE : Centre Suisse d'Information Toxicologique (STIZ), 8032 Zürich, tél. depuis la Suisse 145/ international +41 44 251 51 51  
 ALLEMAGNE : Centre national d'informations toxicologiques (GGIZ), 99089 Erfurt, tél. +49 361 730 730

*S'il arrivait qu'un bloc de texte ne soit pas disponible en français, il sera formulé en anglais.*

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

100 mL Developing solvent

Directive 1999/45/CE

Symboles

R 36



Xi

Règlement (CE) CLP n° 1272/2008

Pictogrammes de GHS



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement

ATTENTION (WARNING)

Mention de danger

H226  
 H319  
 H336

Classes/catégories de danger

Liq. inflamm. 3  
 Irritation pour les yeux cat. 2  
 STOT SE 3

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH n° 1907/2006/CE et 830/2015/UE

Date d'impression: 06.08.2016

Date de révision: 03.08.2016

Page: 2/8

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Pas d'indication, si les quantités sont **inférieures ou égales à 25-125 mL ou g** par récipient (**les symboles F, O, Xn, Xi, N et les phrases R et S ne sont pas nécessaires** conformément aux directives 1999/45/CE Art. 12 - avec l'exempté d'affichage pour MN).

Selon le « Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » (CLP/GHS), il y a seulement le symbole et l'identificateur de produit qui doivent figurer sur les emballages intérieurs (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.1.2). Les substances ou mélanges appartenant aux catégories de dangers les moins graves et dotés de la mention d'avertissement **ATTENTION** ainsi que les substances et mélanges facilement inflammables **ne requièrent pas** de marquage avec les phrases H et P dans une quantité **jusqu'à 125 mL ou 125 g** (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.2).

### 100 mL Developing solvent

Directive 1999/45/CE

Symboles:



Xi  
R 36  
Irritant pour les yeux.

S 16-26

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Règlement (CE) CLP n° 1272/2008

Pictogrammes de GHS:



GHS02



GHS07

Mention d'avertissement: ATTENTION (WARNING)

## 2.3 Autres dangers

### Effets nocifs physico-chimiques éventuels

Produit irritant quand le pH est inférieur à 5 ou supérieur à 9. Propriétés inflammables. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosifs. Sur la base de l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience, nous déclarons par la présente que ce produit ne contient aucune substance dangereuse ni aucun mélange dangereux, susceptible - au sens des règlements européens en vigueur 1272/2008/CE, 1907/2006/CE, 1999/45/CE ainsi qu'en vertu de la législation allemande sur les matières dangereuses - d'être classé produit dangereux et devant faire l'objet d'un étiquetage distinctif, et ce, ni dans la concentration présente, ni dans la quantité totale par emballage. Un emballage individuel ne présente qu'un très faible potentiel de dangers.

### Effets nocifs éventuels sur les personnes et symptômes éventuels

---

### Effets nocifs éventuels sur l'environnement

---

### Autres dangers

---

## RUBRIQUE 3: Composition/Informations sur les composants

### 3.1 Substances ou 3.2 Mélanges

#### 100 mL Developing solvent

Substance :	bleu de bromophénol (indicateur de pH)	N° CAS :	115-39-9
Concentration:	< 1,00 %		
Formule:	C <sub>19</sub> H <sub>10</sub> Br <sub>4</sub> O <sub>5</sub> S		
N° CE:	204-086-2		
selon 1999/45/CE:	-	selon GHS:	pas nécessaire

# Fiche de données de sécurité

## conformément à REACH n° 1907/2006/CE et 830/2015/UE

Date d'impression: 06.08.2016

Date de révision: 03.08.2016

Page: 3/8

Substance :	<i>ethanol</i>	N° CAS :	64-17-5
Concentration:	35 - 55 %		
Formule:	C <sub>2</sub> H <sub>6</sub> O		
N° d'enregist.REACH:	01-2119457610-43-xxxx		
N° CE:	200-578-6	N° Id:	603-002-00-5
selon 1999/45/CE:	R 10	selon GHS:	H226
Substance :	<i>2-propanol</i>	N° CAS :	67-63-0
Concentration:	20 - 50 %		
Formule:	C <sub>3</sub> H <sub>8</sub> O		
N° d'enregist.REACH:	01-2119457558-25-xxxx		
N° CE:	200-661-7	N° Id:	603-117-00-0
selon 1999/45/CE:	R 10-36-67	selon GHS:	H226, H319, H336

### 3.3 Indications complémentaires

Libellé des phrases R, H et P : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Transporter le blessé à l'air frais, hors de la zone de danger. Le garder au calme, limiter la déperdition de chaleur. Demander une assistance médicale.

#### 4.1.1 Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau ou les muqueuses à l'eau courante. Si possible, utiliser du savon.

#### 4.1.2 Après contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau courante, un flacon lave-œil ou une douche en maintenant bien écartées les paupières de l'œil affecté tout en protégeant l'œil non atteint.

#### 4.1.3 Après inhalation

Après l'inhalation de brouillards ou de vapeurs, faire respirer de l'air frais ; libérer les voies respiratoires.

#### 4.1.4 Après ingestion

Après une ingestion, faire immédiatement boire beaucoup d'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

---

### 4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre recommandation.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Utiliser des extincteurs appropriés à la classe d'incendie de l'environnement, ou, le cas échéant, une couverture anti-feu. Tous les moyens d'extinction tels la MOUSSE, l'EAU PULVÉRISÉE, la POUDRE CHIMIQUE SÈCHE, la NEIGE CARBONIQUE, peuvent être utilisés.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

ATTENTION : inflammable (voir le système général harmonisé GHS). Peut former des mélanges vapeur-air explosifs. Formation de mélanges vapeur-air irritants ou nocifs pour la santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Le produit ne requiert aucun équipement de protection. Les emballages brûlent comme du papier ou du plastique.

### 5.4 Indications complémentaires

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs. Le personnel doit être initié périodiquement aux dangers et mesures de protection .

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

pas nécessaire

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH n° 1907/2006/CE et 830/2015/UE

Date d'impression: 06.08.2016

Date de révision: 03.08.2016

Page: 4/8

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Immédiatement absorber le liquide écoulé avec un agglomérant universel. Recueillir les petites quantités, les diluer dans de l'eau et les jeter à l'égout.

## 6.4 Référence à d'autres sections

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conformément au mode d'emploi ci-joint.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Un stockage en toute sécurité est garanti dans l'emballage original de MACHEREY-NAGEL.  
Classe de stockage (VCI): voir 12.1

#### 7.2.1 Exigences relatives aux entrepôts et récipients

Pour le stockage et le rangement, garder l'emballage original hermétiquement fermé.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit pour l'analyse.

## RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### 100 mL Developing solvent

Substance : *bleu de bromophénol (indicateur de pH)*

CAS No. : 115-39-9

Substance : *ethanol*

CAS No. : 64-17-5

DNEL: 950<sub>inh-sys</sub> mg/m<sup>3</sup>

DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

Limites d'exposition (VME) : 1000 ppm / 1900 mg/m<sup>3</sup>

Limites d'exposition (VLCT ou VLE) : 5000 ppm / 9500 mg/m<sup>3</sup>

TRGS 900 (DE): 500 mL/m<sup>3</sup> / 960 mg/m<sup>3</sup>  
A/a alvéoles passant, E/e respirable, G au total

Facteur d'exposition à court-terme: 2 (II), Y

résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus

SUVA(CH) MCT valeur: 500 ppm / 960 mg/m<sup>3</sup>

listed in TRGS (DE): 900, 905

Substance : *2-propanol*

CAS No. : 67-63-0

DNEL: 500<sub>inh</sub> mg/m<sup>3</sup>

DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

Limites d'exposition (VLCT ou VLE) : 400 ppm / 980 mg/m<sup>3</sup>

TRGS 900 (DE): 200 ppm / 500 mg/m<sup>3</sup>  
A/a alvéoles passant, E/e respirable, G au total

Facteur d'exposition à court-terme: 2 (II), Y

résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus

SUVA(CH) MCT valeur: 200 ppm / 500 mg/m<sup>3</sup>

TRGS 903 (DE): B/b, U/b 25<sub>Aceton</sub> mg/L  
B sang, U urine

listed in TRGS (DE): 900, 903, 905

### 8.2 Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne ventilation et aération du local, un sol résistant aux produits chimiques avec écoulement intégré et possibilité de lavage. Veiller à une propreté impeccable des lieux de travail.

#### 8.2.1 Protection respiratoire

Seulement en cas de remarques additionnelles dans le mode d'emploi.

#### 8.2.2 Protection des mains

Oui, des gants selon EN 374 (temps de perméation >30 min - classe 2), en PVC (par exemple de Ansell ou de KCL). Tous gants en latex ou en nitrile résistants aux produits chimiques (avec code EN 374-3 classe 1) peuvent être utilisés temporairement.

#### 8.2.3 Protection des yeux

Oui, des lunettes de sécurité à la norme EN 166 avec écrans latéraux intégrés ou la protection enveloppante.

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH n° 1907/2006/CE et 830/2015/UE

Date d'impression: 06.08.2016 Date de révision: 03.08.2016 Page: 5/8

- 8.2.4 **Protection de la peau**  
Pas nécessaire.
- 8.2.5 **Mesures de protection et d'hygiène**  
Il est interdit de manger, boire, fumer, priser et stocker des aliments dans le local de travail. Passer préventivement de la crème sur les mains. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements souillés, les rincer immédiatement à l'eau claire et les faire tremper dans l'eau. Se laver méticuleusement les mains avec de l'eau et du savon en fin de repas et avant les repas ; ensuite appliquer une crème protectrice.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

100 mL Developing solvent  
 État/Aspect : liquide Couleur : bleu Odeur : d'alcool  
 Point d'éclair: 12 °C

### 9.2 Autres informations Propriétés relatives au groupe de substances

- 9.2.1 - Les données pour les autres paramètres des mélanges ne sont pas disponibles, car aucune registration et aucun rapport sur la sécurité chimique est nécessaire. -

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 **Réactivité**  
Aucune donnée disponible
- 10.2 **Stabilité chimique**  
Aucune instabilité connue
- 10.3 **Possibilité de réactions dangereuses**  
Aucune donnée disponible.
- 10.4 **Conditions à éviter**  
Le cas échéant en l'instructions d'emploi.
- 10.5 **Matières incompatibles**  
Ne nécessite pas d'indication.
- 10.6 **Produits de décomposition dangereux**  
Les composants/réactifs sont conditionnés séparément de manière sécurisée dans l'emballage original. Par ailleurs, aucune décomposition dangereuse n'est connue durant la période de conservation du produit dans son emballage original.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 **Informations sur les effets toxicologiques**  
 Les données suivantes sont valables pour les substances pures. Aucune donnée quantitative n'est disponible pour le produit.

### 100 mL Developing solvent

Substance :	<i>bleu de bromophénol (indicateur de pH)</i>	N° CAS : 115-39-9
Substance :	<i>ethanol</i>	N° CAS : 64-17-5
Canada CEPA 1999:	DSL yes	
LD50 <sub>orl rat</sub> :	6200 mg/kg	
LC <sub>10</sub> <sub>orl gpg</sub> :	21.9 g/m <sup>3</sup>	
LC <sub>10</sub> <sub>orl hmn</sub> :	1400 mg/kg	
LC50 <sub>ihl mouse</sub> :	394h g/m <sup>3</sup>	
LC50 <sub>ihl rat</sub> :	20 <sub>10h</sub> g/m <sup>3</sup>	
LD50 <sub>drm rbt</sub> :	20 000 mg/kg	
LD50 <sub>oral mouse</sub> :	3450 mg/kg	
TRGS 905 (DE):	K5, M5, R <sub>F</sub> C	



MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG · Neumann-Neander-Str. 6-8 · 52355 Düren · Germany

DE and international:

Tel.: +49 24 21 969-0

Fax: +49 24 21 969-199

E-mail: info@mn-net.com

CH:

Tel.: +41 62 388 55 00

Fax: +41 62 388 55 05

E-mail: sales-ch@mn-net.com

FR:

Tel.: +33 388 68 22 68

Fax: +33 388 51 76 88

E-mail: sales-fr@mn-net.com

US:

Tel.: +1 484 821 098

Fax: +1 484 821 1272

E-mail: sales-us@mn-net.com



# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH n° 1907/2006/CE et 830/2015/UE

Date d'impression: 06.08.2016 Date de révision: 03.08.2016 Page: 6/8

Substance :	<i>2-propanol</i>	N° CAS :	67-63-0
Canada CEPA 1999:	DSL yes		
LD50 <sub>orl rat</sub> :	5045 mg/kg		
LC <sub>50</sub> <sub>Low<sub>orl</sub> hm<sub>n</sub></sub> :	3570 mg/kg		
LC50 <sub>ihl rat</sub> :	16 <sup>4h</sup> g/m <sup>3</sup>		
LD50 <sub>drm rbt</sub> :	12.8 g/kg		
TRGS 905 (DE):	R <sub>F</sub> C		

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Les données suivantes sont valables pour les substances pures.

#### 100 mL Developing solvent

Substance :	<i>bleu de bromophénol (indicateur de pH)</i>	N° CAS :	115-39-9
WGK (DE):	2		
Classe de stockage (VCI):	12-13		

Substance :	<i>ethanol</i>	N° CAS :	64-17-5
PNEC <sub>(eau douce)</sub> :	0.96 mg/L		
PNEC = Predicted No Effected Concentration = Concentration prévisible sans effectuée			
LC50 <sub>daphnia magna/48h</sub> :	>100 mg/L		
LC50 <sub>pimephales promelas/96h</sub> :	13400 - 15100 mg/L		
LC50 <sub>leuciscus idus/96h</sub> :	8140 <sup>48h</sup> mg/L		
LC50 <sub>fish/96h</sub> :	13 g/L		
EC50 <sub>daphnia/48h</sub> :	9.3-14.2 g/L		
IC50 <sub>scenedesmus quadricauda/72h</sub> :	5000 <sup>7d</sup> mg/L		
EC10 <sub>pseudomonas putita/16h</sub> :	EC5: 6500 mg/L		
WGK (DE):	1 N° WGK: 0096		
Coefficient de dispersion (o-e):	-0.31		
Classe de stockage (VCI):	3		

Substance :	<i>2-propanol</i>	N° CAS :	67-63-0
PNEC <sub>(eau douce)</sub> :	140.9 mg/L		
PNEC = Predicted No Effected Concentration = Concentration prévisible sans effectuée			
LC50 <sub>fish/96h</sub> :	1400 mg/L		
EC50 <sub>daphnia/48h</sub> :	13.3 g/L		
IC50 <sub>scenedesmus quadricauda/72h</sub> :	>1000 mg/L		
EC10 <sub>pseudomonas putita/16h</sub> :	EC5: 1050 mg/L		
WGK (DE):	1 N° WGK: 0135		
Coefficient de dispersion (o-e):	0.05		
Classe de stockage (VCI):	3		

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Prière de respecter les directives nationales pour la collecte et l'élimination de déchets de laboratoire (code de déchets 16 05 06).

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les petites quantités peuvent être mises à l'égout après forte dilution.

# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH n° 1907/2006/CE et 830/2015/UE

Date d'impression: 06.08.2016

Date de révision: 03.08.2016

Page: 7/8

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**14.1 Numéro ONU : 3316** **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU/ Proper shipping name : Chemical Kit (TROUSSE CHIMIQUE)**

**14.3 Classe : 9** **14.4 Groupe d'emballage : II**

*Transport terrestre*

Code de classification : M11 Code de restriction en tunnels : E

Quantités limitées : selon ADR 3.3.1/251 : voir LQ dans « Alternative à la désignation officielle de transport »

*Transport aérien*

PAX : 960 max. weight PAX: 10 KG

CAO : 960 max. weight CAO: 10 KG

*Transport maritime*

EmS : F-A, S-P Storage category: A

**Alternative à la désignation officielle de transport :**

**14.1 Numéro ONU : 1993**

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ethanol, 2-propanol en mélange)**

**14.3 Classe : 3** **14.4 Groupe d'emballage : II**

*Transport terrestre*

Code de classification : F1

Quantités limitées : 1 L Code de restriction en tunnels : E

Quantités exceptées : E 2 Special instructions: 640C

*Transport aérien*

PAX : 353 max. weight PAX : 5 L

CAO : 364 max. weight CAO : 60 L

*Transport maritime*

EmS : F-E, S-E Storage category : B

### 14.5 Dangers pour l'environnement

pas nécessaire, que de petites quantités de substances dangereuses

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas nécessaire

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

pas nécessaire

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

INRS ED 984 AIDE-MÉMOIRE TECHNIQUE, Limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, actualisée en Juillet 2012

Loi relative à la protection contre les substances dangereuses - Loi allemande sur les produits chimiques (ChemG), actualisée en Août 2013

Ordonnance allemandes pour les substances et préparations dangereuses (GefStoffV) ; version refondue du 26 novembre 2010

Règle techniques allemandes TRGS 200 relative à la classification et au marquage de substances, préparations et produits ; version d'octobre 2011

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

pas nécessaire

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Libellé des phrases R, H et P

#### 16.1.1 Libellé des phrases R

R10 Inflammable.  
R36 Irritant pour les yeux.  
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

#### 16.1.2 Libellé des phrases H

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.



MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG · Neumann-Neander-Str. 6-8 · 52355 Düren · Germany

DE and international:

Tel.: +49 24 21 969-0

Fax: +49 24 21 969-199

E-mail: info@mn-net.com

CH:

Tel.: +41 62 388 55 00

Fax: +41 62 388 55 05

E-mail: sales-ch@mn-net.com

FR:

Tel.: +33 388 68 22 68

Fax: +33 388 51 76 88

E-mail: sales-fr@mn-net.com

US:

Tel.: +1 484 821 098

Fax: +1 484 821 1272

E-mail: sales-us@mn-net.com



# Fiche de données de sécurité

conformément à REACH n° 1907/2006/CE et 830/2015/UE

Date d'impression: 06.08.2016

Date de révision: 03.08.2016

Page: 8/8

## 16.1.3 Libellé des phrases P

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P264W	Se laver avec de l'eau soigneusement après manipulation.
P280sh	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+313	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P370+378	En cas d'incendie: Utiliser tous les moyens d'extinction pour l'extinction.
P403+235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

## 16.2 Conseils relatifs à la formation

Formation générale à la sécurité.

## 16.3 Restrictions d'emploi recommandées

L'usage de ce produit est réservé aux professionnels.

Utilisé correctement, le produit ou test individuel présente un faible potentiel de dangers.

## 16.4 Autres informations

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG présente les informations précitées en toute bonne foi conformément au niveau de ses connaissances en date de la révision. Les directives de sécurité décrites répondent exclusivement aux manipulations du produit effectuées en toute sécurité par un personnel suffisamment formé. Le lecteur de ces informations est tenu de s'assurer, au cas par cas, que sa formation et son aptitude satisfont pour la manipulation en toute responsabilité des produits. Les informations communiquées n'ont ni la fonction d'assurer une propriété du produit au sens de prescriptions de garantie, ni d'assumer une garantie quelconque. Elles ne cautionnent donc ni une convention légale contractuelle, ni extracontractuelle. MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG n'assume aucune garantie pour tous dommages issus de l'usage ou de la confiance apportée aux informations précitées. Pour toute information complémentaire, nous renvoyons à nos conditions de vente et de livraison.

## 16.5 Sources bibliographiques

Règlement 453/2010/UE REACH - EXIGENCES CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement 487/2013/UE, 4ème adaptation du règlement CLP au progrès technique et scientifique

Directive de la SUVA (Suisse) relative aux valeurs limites d'exposition au poste de travail, actualisée en janvier 2009

Règle technique allemande TRGS 900 sur les valeurs limites dans l'air au poste de travail de janvier 2006, version février 2015

KÜHN, BIRETT notices concernant les matières dangereuses sur le lieu de travail

### Raison de la révision :

03/2016 L'adaptation de la règlement 1221/2015/UE

Les versions actualisées de toutes nos fiches de données de sécurité sont à votre disposition sur Internet :

<http://www.mn-net.com/MSDS>